

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1259

présenté par
Mme Do

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 74, insérer l'article suivant:****Mission « Cohésion des territoires »**

Avant le 1^{er} septembre 2019, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'efficacité du dispositif d'aide aux communes participant à l'effort de construction de logements, dit d'aide aux maires bâtisseurs, tel qu'il existait entre 2015 et 2017 et évaluant les effets de sa suppression en 2017.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à procéder à une évaluation objective de l'efficacité du dispositif de l'aide aux « maires bâtisseurs », tel qu'il avait été créé par le décret n° 2015-734 du 24 juin 2015 et financé par le programme 135 jusqu'en 2017.

Les résultats de cette évaluation permettront d'établir la pertinence du rétablissement de l'aide aux maires bâtisseurs par le PLF pour 2020.